

PUBLIE LE

18 DEC. 2006

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2006 À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Six, le 5 décembre 2006

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 5 décembre 2006 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Gisèle DEDIEU, Josette BÈS, Nicole ENGEL, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Claude RAMON, Anne-Marie ROSÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Josian VAYRE, Christian MALGOUYRES, Georges LACOMBE, Élisabeth LARAUD, Patrice MANGIONE, Joëlle FRANQUES, Christiane SÉGURA.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Jean-Claude De LAPANOUSE, Claude JULIEN, Jean-Pierre BOUCLY, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Doris HUCHEDÉ, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard SOULOMIAC, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 46

Votants : 38

N° 4 - 101 / 2006 : PRÉCISION SUR LA DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE ZONES D'ACTIVITÉS

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur,

PUBLIE LE

18 DEC. 2006

Par délibération en date du 27 juin 2006 la communauté d'agglomération de l'albigeois a procédé dans le cadre réglementaire requis à la définition de l'intérêt communautaire dans chacun de ses champs de compétences.

Les services de l'Etat ont été associés aux travaux préparés par les différentes commissions. La Direction Générale des Collectivités Locales a depuis lors apporté des précisions quant à la manière dont devait être traitée la question des zones d'activités.

Il n'est pas possible d'exclure complètement les zones d'activités commerciales de la définition de l'intérêt communautaire, comme cela été souhaité par les élus de la commission développement économique et du Bureau communautaire dans la mesure où la compétence s'exerce de manière globale.

Afin de permettre aux communes de continuer à intervenir dans les projets liés au développement des zones d'activités commerciales de leur proximité, il vous est proposé de préciser qu'en matière de développement économique, sont d'intérêt communautaire uniquement les zones d'activités commerciales de plus de 150 ha.

Au regard de ce critère, aucune zone commerciale ne sera appelée à faire l'objet d'un transfert

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu les délibérations de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois portant déclaration d'intérêt communautaire,

Vu la délibération 2-46/2006 du Conseil de la Communauté d'Agglomération portant définition de l'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau du 3 octobre 2006,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **DÉCIDE** de préciser l'intérêt communautaire des zones d'activités comme suit :

Sont d'intérêt communautaire la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités commerciales de plus de 150 ha

↳ **DIT QUE** les autres dispositions relatives à la définition de l'intérêt communautaire restent inchangées,

↳ **DIT QUE** la présente délibération sera portée à connaissance des communes membres de la communauté d'agglomération.

Pour extrait conforme,
Fait le 5 Décembre 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

